

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Excellence Végétale,
Juillet 2022

PRÉSENTATION DES LABELS ET CERTIFICATIONS D'EXCELLENCE VÉGÉTALE



EXCELLENCE VÉGÉTALE est l'association qui regroupe les professionnels et amateurs engagés pour les produits issus de l'horticulture et de la pépinière.

Ils ont la charge de gérer, animer, défendre et promouvoir l'ensemble des signes officiels et interprofessionnels de qualité, d'origine et d'écoresponsabilité concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Ces derniers peuvent prendre diverses formes : Label Rouge, Charte Qualité Fleurs, IGP, Fleurs de France, Plante Bleue /HVE.

Rendez-vous.

Les acteurs d'Excellence Végétale seront présents sur le Salon du Végétal à Angers les 13, 14 et 15 Septembre 2022.



Organisme de Défense et de Gestion pour les signes officiels

Excellence Végétale est reconnue par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), en tant qu'Organisme de Défense et de Gestion (ODG) des certifications institutionnelles de cette filière.

Ainsi, l'association défend et administre la certification de qualité Label Rouge et l'Indication Géographique Protégée (IGP).

Délégation de l'interprofession pour les signes interprofessionnels

Excellence Végétale est soutenue financièrement par l'interprofession VALHOR pour la gestion du label qualité « Charte Qualité Fleurs » et la certification environnementale « Plante Bleue ». Ils ont délégation pour le label d'origine « Fleurs de France ».

6 signes à défendre - 360 adhérents - 14 sections

Contact Presse

Divino Conseils

Éléonore Deloison

eleonore@divino-conseils.com

06 08 13 55 53



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Excellence Végétale,
Juillet 2022

QUALITÉ



Label Rouge

1er label de qualité – 32 producteurs habilités à produire des végétaux labélisés

Le Label Rouge, l'un des plus célèbres signes de qualité en France s'applique également aux végétaux. Le premier végétal à avoir pu bénéficier du précieux label est le bulbe de Dahlia, il fut rapidement suivi par le sapin de Noël, le rosier, le géranium, les arbres fruitiers et le gazon (à noter que le cahier des charges pour le Gazon Label Rouge est en cours de révision).

Par ailleurs,

Excellence Végétale travaille sur des projets de création de cahier des charges en vue d'agréeer de nouvelles sections plants, Rhodo/camélia, plants potagers, petits fruits et plants aromatiques.

Actuellement, une section fait du lobbying pour que le terreau soit éligible à l'obtention du Label Rouge.

Charte Qualité Fleurs



La Charte Qualité Fleurs est une certification qui garantit la qualité des fleurs coupées françaises, notamment leur tenue en vase d'au moins 7 jours chez le consommateur.

Pour un producteur, la Charte Qualité Fleurs permet également d'accéder à Fleurs de France, un label certifiant l'origine française des productions.

En 2022, la Charte Qualité Fleurs évolue. Des critères de traçabilité et d'écoresponsabilité vont être ajoutés au Cahier des Charges, afin de répondre aux attentes sociétales actuelles.

ORIGINE

L'IGP – Indication Géographique Protégée –



La dénomination IGP permet de réserver exclusivement l'usage du nom d'une production agricole locale à ceux qui respectent certains critères tant qualitatifs que géographiques.

Une première IGP dans le domaine de l'horticulture sur le territoire français est sur le point de voir le jour, elle concernera les sapins de Noël du Morvan qui représentent un quart de la production nationale de sapins de Noël sur 1500 hectares de plantation.

Une fois l'IGP reconnue, la zone du Morvan associée aux sapins sera protégée dans l'utilisation du nom tant sur le territoire français qu'au sein de la communauté européenne.

Fleurs de France



La dénomination Fleurs de France est un label permettant au client de s'assurer que les plantes qu'il achète soient bien issues de productions françaises. Les entreprises doivent être engagées dans une démarche officielle de certification écoenvironnementale. Cette double assurance donne la possibilité à l'acheteur de savoir qu'il soutient la filière horticole française – participant ainsi au fonctionnement de nombreuses entreprises – tout en garantissant un achat respectueux de l'environnement. Le label Fleurs de France est réservé à des productions engagées d'écoresponsabilité agréé telle que la certification Plante Bleue (une certification environnementale) ou MPS ou AB.

Contact Presse

Divino Conseils - Éléonore Deloison

eleonore@divino-conseils.com - 06 08 13 55 53



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Excellence Végétale,
Juillet 2022



ENVIRONNEMENT

Plante Bleue et HVE (Niveau 3 reconnu HVE)

282 entreprises certifiées - 71 entreprises au niveau 3 - 7204 hectares de végétaux cultivés

Plante Bleue est la certification nationale de référence qui garantit officiellement que les végétaux ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticole ou de pépinières certifiées.

Les sept thématiques sur lesquelles se fondent cette reconnaissance sont entre autres :

- la préservation de la biodiversité
- la stratégie phytosanitaire
- la gestion de la fertilisation
- la gestion de l'irrigation
- la gestion des questions sociales
- la gestion énergétique
- la gestion du tri et déchets

Il s'agit essentiellement de pratiquer l'agroécologie et de respecter les mécanismes naturels.

Plante Bleue est un dispositif progressif en 3 niveaux :

- Niveau 1 : Auto-diagnostic environnemental réalisé par l'entreprise
- Niveau 2 : Certification de bonnes pratiques de production (contrôlées par un organisme certificateur)
- Niveau 3 : Certification fondée sur des indicateurs de performance. Le niveau 3 est dit de "Haute Valeur Environnementale" (HVE). Il intègre des indicateurs issus de la certification MPS-ABC.

La certification Plante Bleue est également un faire-valoir auprès des collectivités locales et des donneurs d'ordre publics ou privés, pour valoriser leurs actions en faveur du développement durable auprès des citoyens soucieux de plantations éco-responsables pour une cité verte et durable.

L'agrément HVE est validé par un organisme certificateur approuvé par le ministère de l'agriculture puis une vérification tous les trois ans.

Contact Presse

Divino Conseils - Éléonore Deloison

eleonore@divino-conseils.com - 06 08 13 55 53

